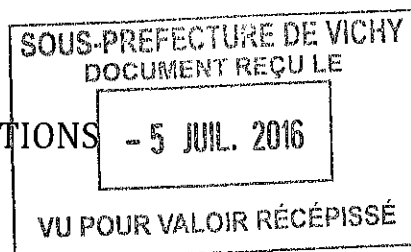


## COMMUNE DE MAGNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 JUIN 2016

L'an Deux Mil Seize, le vingt-quatre du mois de juin à 20h15, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Carole FAYOLLE, Maire.

Etaient présents: Mme Carole FAYOLLE, M. Jean-Guy GENESTE, Mme Véronique TRIBOULET, M. Jean-Louis MERCIER, M. Christian MOREAU, M. Fabrice POTHIER, Mme Stéphanie BOUTROUX, Mme Odile VILLENEUVE,

Excusés : Madame Bernadette KOWALEWSKI (Pouvoir à Mme TRIBOULET), M. Franck ROYER, (pouvoir à Mme FAYOLLE) M. Marc SABATIER (pouvoir à M. GENESTE), M. Franck BERCHEM, M. Thierry MAROLLES, Mme Roberte NEBOUT

Madame Stéphanie BOUTROUX est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2016/06/24/005

Déplacement Salle des Mariages

Madame le Maire explique que les mariages civils sont célébrés à la Mairie de Magnet dans la salle des mariages.

En effet, la règle impose que les mariages soient célébrés dans la « maison commune ».

Toutefois, si des travaux obligent à utiliser des locaux extérieurs, il appartient au conseil municipal de prendre, après en avoir référé au parquet, une délibération disposant que ce local recevra l'affectation d'une annexe à la maison commune et que des mariages pourront y être célébrés.

Compte tenu des travaux de réfection de la Mairie qui se dérouleront du 27 juin 2016 au 27 janvier 2017, il vous est proposé de déplacer temporairement la salle des mariages à la salle des fêtes sise Avenue de le Gare.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au déplacement provisoire de la salle des mariages à la salle des fêtes.

Pour copie conforme

Maire,

